

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 4 DECEMBRE 2020

Secrétaire de séance : PIOTELAT Aline

Présents : ARRAGON Jean-Pierre, BRONNER Sandrine, CHIVAL Fabrice, DELOT Julie, DEMERS Patrick, GROBOZ Gérard, GALLION Bernard, GROBOZ Nadine, GUICHON David, PENIN Joëlle, PIOTELAT Aline.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

NEVEU Jean-Paul à ARRAGON Jean Pierre,  
FLECHON Karine à BRONNER Sandrine,  
CURNILLON Arnaud à GUICHON David.

Absents excusés :

BREVET Claude.

✓ Compte tenu de la situation actuelle liée à la Covid 19, M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la séance se tiendra à huit clos.

*Le Conseil donne son accord à l'unanimité.*

✓ Le compte rendu du dernier CM du 25 Septembre 2020 est approuvé.

✓ M. Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour 4 points : l'achat de défibrillateurs, le contrat informatique pour les photocopieurs, le devis pour l'étude structure de la Maison Balland et l'étude du CAUE.

*Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.*

✓ **Délibérations** :

**1 – ONF Coupe de Bois** :

Cette année, une seule coupe de bois sera possible, aux Oeures. Six autres programmes sont repoussés. Affouage de 45 stères prévu.

Les 3 garants désignés par le Conseil Municipal sont : M. Chival Fabrice, M. Grozel Bernard et M. Janodet Pascal. Ces garants seront responsables de la qualité de l'exploitation.

*Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.*

**2 – Défibrillateurs** :

Un devis a été réalisé pour l'installation de 2 appareils de type DAE pour un coût de 2 842 euros. Le 1<sup>er</sup> devant la salle des fêtes et le 2<sup>ème</sup> devant la mairie. Un troisième de type DSA est à l'étude. La maintenance est gratuite la 1<sup>ère</sup> année uniquement, les suivantes ainsi que les consommables et les vérifications hebdomadaires resteront à la charge de la commune. Les boîtiers extérieurs seront maintenus à température pour garantir le bon fonctionnement des défibrillateurs. Le raccordement électrique ainsi que l'installation des boîtiers seront effectués par les employés communaux. A voir si possibilité d'une subvention par le Département ou la Région. A voir également si une formation peut être proposée aux habitants qui le désirent. La maintenance sera effectuée par un membre du personnel communal.

*Le Conseil Municipal donne son accord pour la commande de 2 défibrillateurs dans un 1<sup>er</sup> temps.*

**3 – Convention SDIS** :

La commune de Meillonas dispose d'un corps communal de sapeurs-pompiers. Le code général des collectivités territoriales mentionne, dans son article L 1424-1, que les modalités d'intervention opérationnelle des corps communaux ou intercommunaux de sapeurs-pompiers sont déterminées par le règlement opérationnel.

En revanche, les autres relations entre le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et ces corps sont fixées par voie de convention. La présente convention de partenariat a donc pour objet de fixer les relations entre la

commune de Meillonas, siège du CPINI, et le SDIS de l'Ain, à travers l'ensemble des dispositions financières et administratives, mais également en termes de fonctionnement du centre, de formation, d'équipement, de suivi médical des sapeurs-pompiers, de contrôle et de responsabilité.

Elle prévoit le raccordement du CPINI au réseau départemental d'alarme (RDA) qui va permettre de fiabiliser l'engagement du corps par le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS), alors que l'équipement d'alerte dont dispose actuellement le corps est obsolète et ne sera plus en mesure de fonctionner à l'échéance de 2023. Le contenu des 3 conventions proposées par le SDIS de l'Ain sont exposées au Conseil Municipal. La convention n° 3 « *Alerte générale bip* » qui prévoit l'arrêt de la sirène et la fourniture de Bip pour l'ensemble des sapeurs-pompiers a été retenue par les sapeurs-pompiers de Meillonas. Le coût de ce raccordement est de 750 € au titre de l'année 2021, révisable selon l'indice des coûts appliqué à la révision de la contribution communale. Il inclut la fourniture des appareils d'alerte individuelle (Bips) à concurrence du nombre de sapeurs-pompiers en activité au corps communal au moment du raccordement, à l'exception de ceux en double-engagement avec le corps départemental. L'achat de bips supplémentaires ainsi que la maintenance et le renouvellement de l'ensemble des bips resteront à la charge de la commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la convention N°3 « Alerte générale bip ».*

#### **4 – Covid 19, Dégrèvement loyers :**

La crise sanitaire que nous traversons est à l'origine d'une situation économique inédite. Le Conseil Municipal a été sollicité par deux commerçants qui occupent un local communal qui ont dû fermer leur établissement au public du fait de décisions gouvernementales. Après discussion, il est proposé d'exonérer une partie des loyers du Salon de Coiffure Créa'style ainsi que de l'Auberge du Revermont.

*Le Conseil Municipal donne son accord pour un dégrèvement de 2 mois de loyers pour le Salon de Coiffure soit 464 euros et un mois de loyer pour le Restaurant soit 550 euros. Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à accomplir les démarches nécessaires pour cette délibération.*

#### **5 – Terrain BENEZETH :**

Mme Benezeth propose à la vente un terrain situé à Sancierat parcelle 42 Section ZH. Cette parcelle contiguë à un tènement foncier communal a suscité l'intérêt du Conseil Municipal.

*Au vu du prix au m<sup>2</sup> et des projets à l'étude, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette réflexion.*

#### **6 – Urbanisme, délégation de signature des PC :**

M. le Maire demande au Conseil de nommer un conseiller pour signer les Permis de Construire ou Demande Préalable à sa place quand il sera personnellement concerné par une demande.

*Le Conseil Municipal nomme Mme BRONNER Sandrine.*

#### **7 – Agglo, transfert de compétence urbanisme :**

Vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.5211-5L, L.5211-17 et L.5216-5 et suivants, La loi n°2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 a modifié, par son article 136, les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales relatives aux compétences des Communautés de Communes et des Communautés d'Agglomération.

Elle prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), du document d'urbanisme ou de Carte Communale à ces Établissements Publics de Coopération Intercommunale lorsqu'ils ne sont pas déjà compétents. Ce transfert devient effectif le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté, consécutive au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires.

Toutefois, les Communes ont la possibilité de s'opposer à ce transfert par délibération prise dans les 3 mois précédents cette échéance. Cette opposition sera effective si au moins 25% des Communes représentant au moins 20% de la population délibèrent à ce sens.

*Considérant la nécessité de conserver une échelle communale et de proximité en matière d'urbanisme, le Conseil Municipal refuse ce transfert à l'unanimité à la CA3B. Le PLU restera du ressort communal.*

#### **8 – Terrain M. EYMARD :**

M. Eymard souhaite acheter à la commune un petit bout de parcelle cadastré 766 section F, situé au Potay, d'une surface de 57m<sup>2</sup>.

*Le Conseil Municipal après étude et délibération donne son accord pour faire une proposition à M. Eymard de rachat du terrain pour le prix de 2 000 euros ainsi que les frais de notaires à sa charge.*

#### **9 – Syndicat des eaux, approbation du rapport sur le prix et la qualité des Eaux :**

Vu la loi n°95 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Vu le décret n 95-635 du 06 mai 1955 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité de service de l'eau potable.

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services de distribution d'eau potable remis par le Syndicat de Distribution d'Eau Potable BRESSE SURAN REVERMONT

*Après lecture et étude du rapport, le Conseil approuve à l'unanimité le rapport annexé.*

#### **10 – Travaux bâtiment communal La Raza :**

La Commune dans le cadre de sa volonté de développement de projets environnementaux, souhaite recouvrir le bâtiment communal situé à la Raza par des panneaux photovoltaïques. Un devis a été établi par la société France SOLAR d'un montant de 73 408 € HT qui comprend le démontage de la toiture amiantée existante ainsi que la pose des panneaux sur toute la superficie de la toiture soit environ 400m<sup>2</sup>. Le coût du raccordement au réseau de distribution sera également à la charge de la Commune. La production d'électricité est estimée à 66 449 Kwh soit un chiffre d'affaires annuel de 6 558 €. Un dossier de subvention, à hauteur de 30%, sera déposé auprès du Conseil Départemental ainsi qu'un autre dossier auprès de la Région à hauteur de 50%.

*Le Conseil Municipal donne son accord pour la poursuite de ce projet et la validation du devis.*

#### **11 – Projet de lotissement M. BORRON :**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que M. BORRON Hugo a le projet de faire construire 3 maisons d'habitations sur une parcelle cadastrée actuellement 476 section ZE. Le chemin d'accès à cette parcelle étant communal, M. BORRON Hugo souhaite rétrocéder la zone de retournement véhicules commune aux 3 parcelles à la Municipalité.

*Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attendre que le projet soit entièrement réalisé pour se prononcer.*

#### **12 – Lotissement Gillet Rue du Mollard :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Gillet souhaite donner à la commune la parcelle 782 située à l'entrée des nouvelles constructions Rue du Mollard. M. Gillet prendra à sa charge les frais de notaire. Actuellement cette parcelle est utilisée comme places de stationnement en arrêt minute.

*Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition de la parcelle pour un euro symbolique. Le Conseil donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signatures de documents pour la réalisation de ce dossier.*

#### **13 – École :**

M. le Maire demande au Conseil de statuer sur la poursuite du temps scolaire à 4 jours ou 4 jours et demi.

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de suivre la décision du Conseil d'École du 30 Novembre 2020 et donc le maintien de la semaine à 4 jours.*

#### **14 – Matériel informatique :**

Le parc informatique de la Commune a besoin d'évoluer vers du matériel plus performant et plus moderne. Un devis de 3 796 € HT a été réalisé pour l'achat de 4 PC portables et d'une station de travail. 3 des 4 PC portables seront remis aux professeurs de l'École, leurs montants seront pris en charge par le Sou des Écoles.

*Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.*

#### **15 – Contrat copieurs et informatique Commune :**

Le travail de renégociation des contrats de maintenance bureautique et informatique a pris fin. La partie « Copieurs » sera confiée en 2021 à la société REX ROTARY, la partie « Informatique » reconduite avec la société OKTÉO. Des économies substantielles seront ainsi réalisées dans les années à venir en conservant un niveau de service équivalent.

*Le Conseil Municipal donne son accord pour la poursuite avec OKTEO et valide le devis proposé.*

#### **16 – Personnel Communal :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande a été faite par plusieurs employés de la commune afin que celle-ci participe financièrement au paiement de l'option « maintien de salaire » de leur mutuelle.

*Le Conseil Municipal souhaite un complément d'information pour se décider.*

#### **17 – Personnel Communal, emploi saisonnier :**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter un emploi saisonnier pour seconder les employés communaux.

*Le Conseil donne son accord à l'unanimité.*

#### **18 – Élection, commission de contrôle liste électorale :**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de nommer 5 personnes pour créer une commission de contrôle des listes électorales. Cette commission doit être composée de 3 personnes de la liste majoritaire aux dernières élections municipales et de 2 personnes de l'autre liste. Le Maire, ses adjoints, et les conseillers ayant une délégation de service ne peuvent être nommés. L'ordre de nomination sur les listes doit être respecté.

*Le Conseil Municipal nomme par conséquent Mme BREVET Claude et M. NEVEU Jean Paul ainsi que Mme PENIN Joëlle, Mme FLECHON Karine et M. CURNILLON Arnaud.*

#### **19 – Étude du CAUE :**

Suite au 1<sup>er</sup> contact avec le CAUE avec une visite complète du village le 21 octobre 2020, une 1<sup>ère</sup> étude gratuite d'approche a été réalisée. Le CAUE a proposé un devis pour une étude complète plus approfondie du projet « Cœur de village » souhaitée par la municipalité.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour valider le devis.*

#### **20 – Travaux Maison Balland :**

Le devis de l'entreprise Betec pour l'étude structure de la Maison Balland s'élève à 3 500 eurosHT. L'étude est essentielle afin de prendre une décision sur le futur de la Maison Balland.

*Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature du devis.*

#### **21 - Décisions modificatives du Budget :**

Le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter des décisions modificatives budgétaires selon le schéma suivant :

- **Décision Modificative Budgétaire (DMB) n° 1 sur le budget principal**  
- Salaire : Insuffisance de crédits au compte 6413 (Salaires Agents Communaux non titulaires) :

- Imputation comptable : 2 769 € d'indemnités d'élus ont été inscrits dans ce compte au lieu du compte 6531 (Indemnités des élus)
- Remplacement de personnel à la cantine : La Commune a versé 4 809 € de salaires bruts à Christine VALETTE et maintenu le salaire de Doriane SORGUE qui sera compensé par des indemnités de congés maternités.
- Départ : Le départ de Marjorie EDOUARD a entraîné un versement pour solde de tout compte de 2 102 € (dont 660 € de prime COVID voté en CM)

L'insuffisance de crédit à ce compte ne reflète pas d'augmentation réelle des dépenses salariales.

Section de Fonctionnement – Dépenses	
COMPTE 022 (Dépenses imprévues de fonctionnement)	- 9 010 €
COMPTE 6413 (Salaires Agents communaux non titulaires)	+ 9 010 €

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette DMB n° 1 sur le budget principal*

• **Décision Modificative Budgétaire (DMB) n° 2 sur le budget principal**

- Annulations de location liées à la COVID 19 :

Section de Fonctionnement – Dépenses	
COMPTE 022 (Dépenses imprévues de fonctionnement)	- 2 540 €
COMPTE 673 (Titres annulés)	+ 2 540 €

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette DMB n° 2 sur le budget principal*

• **Décision Modificative Budgétaire (DMB) n° 3 sur le budget du Camping**

- Salaire : Insuffisance de crédits au compte 65888 pour régularisation centimes prélèvement à la source

Section d'Investissement – Dépenses	
COMPTE 65888 (divers)	+ 3.22 €
COMPTE 66111 (intérêts)	- 3.22 €

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette DMB n° 3 sur le budget du camping*

• **Décision Modificative Budgétaire (DMB) n° 3 sur le budget du Camping**

- Salaire : Insuffisance de crédits au compte 6413 (Salaires Agents communaux non titulaires)

Section d'Investissement – Dépenses	
COMPTE 615228 (entretien et réparation)	- 960 €
COMPTE 6413 (Salaires Agents communaux non titulaires)	+ 960 €

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette DMB n° 3 sur le budget du camping*

## ✓ COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

### - Information, communication, internet :

Le nouveau site internet est en bonne voie, la commission avance bien. Le nouveau site internet sera en ligne en début d'année 2021.

Les articles du bulletin municipal ont été envoyés à l'infographiste. Distribution en fin d'année dans les boîtes aux lettres.

### - CCAS :

Cette année un repas à emporter sera proposé à nos aînés de plus de 71 ans en remplacement du repas à la salle des fêtes. Le menu proposé par Frédéric Laville de l'Auberge du Vieux Meillonas a été validé. Distribution prévue le matin du Dimanche 13 Décembre. 145 repas seront pris en charge par la commune cette année.

### - Prévention, Sécurité routière et Signalisation :

La Commune bénéficiera du prêt de deux radars pédagogiques du 14 décembre 2020 au 15 janvier 2021. Ils seront installés en différents points du village. L'analyse des relevés entrera en compte dans la réflexion sur la sécurisation des axes routiers. Dates initialement prévues du 5 novembre au 15 décembre mais repoussées pour cause de crise sanitaire.

### - Voirie, assainissement, travaux :

Le devis pour les jeux a été validé. Les élus ont implanté sur le terrain la position approximative des futurs jeux. Une demande de subvention sera faite. Début des travaux 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

### - Bibliothèque :

Les travaux de la bibliothèque reprennent. Quelques finitions intérieures et extérieures sont ainsi réalisées.

### - Conseil d'école :

Ce que l'on peut retenir du dernier conseil d'école :

L'effectif sera réduit de plusieurs élèves l'année prochaine, 26 CM2 quittent l'école pour le collège et seulement 7 enfants pour l'instant arrivent à la rentrée de 2021. L'académie peut décider de fermer une classe si l'effectif total est inférieur à 104 élèves.

Les sorties scolaires sont pour la plupart annulées, exceptée une sortie au théâtre pour une classe prévue le 14 décembre. Une animation Lego en novembre a été très appréciée des enfants.

Un repas de Noël sera malgré tout proposé aux enfants le vendredi 18 décembre avec l'organisation de plusieurs services pour un minimum de mélange de classes, et un nombre de parents très restreint.

Des jeux seront achetés par le Sou des écoles pour les enfants.

## ✓ INFOS DIVERSES :

▪ Un habitant de la Commune, avec son association demande le prêt de la salle du bas au château pour des cours informatiques. La municipalité lui prêtera la salle de réunion de la salle des fêtes pour ses cours plus adaptée avec un nombre plus élevé de prises électriques.

▪ Un rdv est fixé avec Ain Habitat pour la réception du lotissement « Coteau du Pré Rouge ». Certains points restent encore à être solutionner.

▪ Pas de cérémonie de vœux début 2021 pour cause de crise sanitaire. Une solution alternative est à l'étude.

## ✓ Prochaines dates :

▪ Conseil Municipal : le 08 Janvier 2021 à 20h30

# ANNEXES

# Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau Potable

Exercice 2019

- Service Ain Suran Revermont
- Service Bresse Revermont
- Service Moyenne Reyssouze
- Service Saint Amour Coligny

Comité syndical du 30.09.2020



# Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau Potable

1. Présentation du service
2. Indicateurs de performances
3. Tarification et recettes
4. Investissements et état de la dette

Comité syndical du 30.09.2020

# 1. Présentation du service

[ex-syndicats 2018]

## Ain Suran Revermont

BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT
CEYZERIAT
NIVIGNE-ET-SURAN
CORVEISSIAT
COURMANGOUX
DROM
GRAND-CORENT
HAUTECOURT-ROMANECHÉ
JASSERON
MEILLONNAS
RAMASSE
REYONNAS
SIMANDRE-SUR-SURAN
VAL REVERMONT
VILLEREVERSURE



15 communes – 15 957 hab

## Bresse Revermont

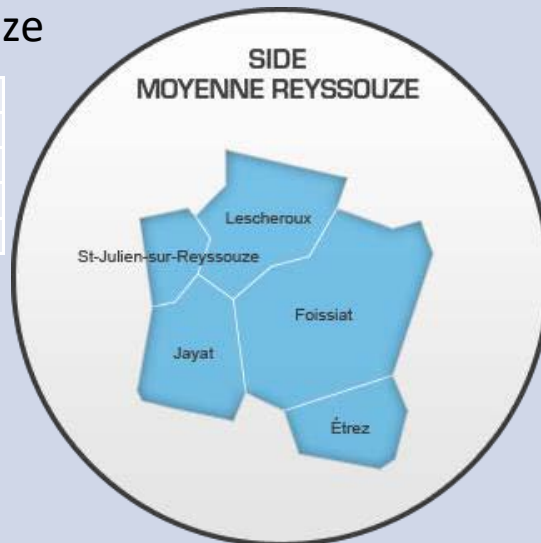
BEAUPONT
BENY
CORMOZ
(COURMANGOUX)
DOMSURE
MARBOZ
PIRAJOUX
SALAVRE
SAINTE ETIENNE DU BOIS
VERJON
VILLEMOTIER



11 communes – 9 575 hab

## Moyenne Reyssouze

ETREZ
FOISSIAT
JAYAT
LESCHEROUX
SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOUZE



5 communes – 5 646 hab

## Saint Amour Coligny

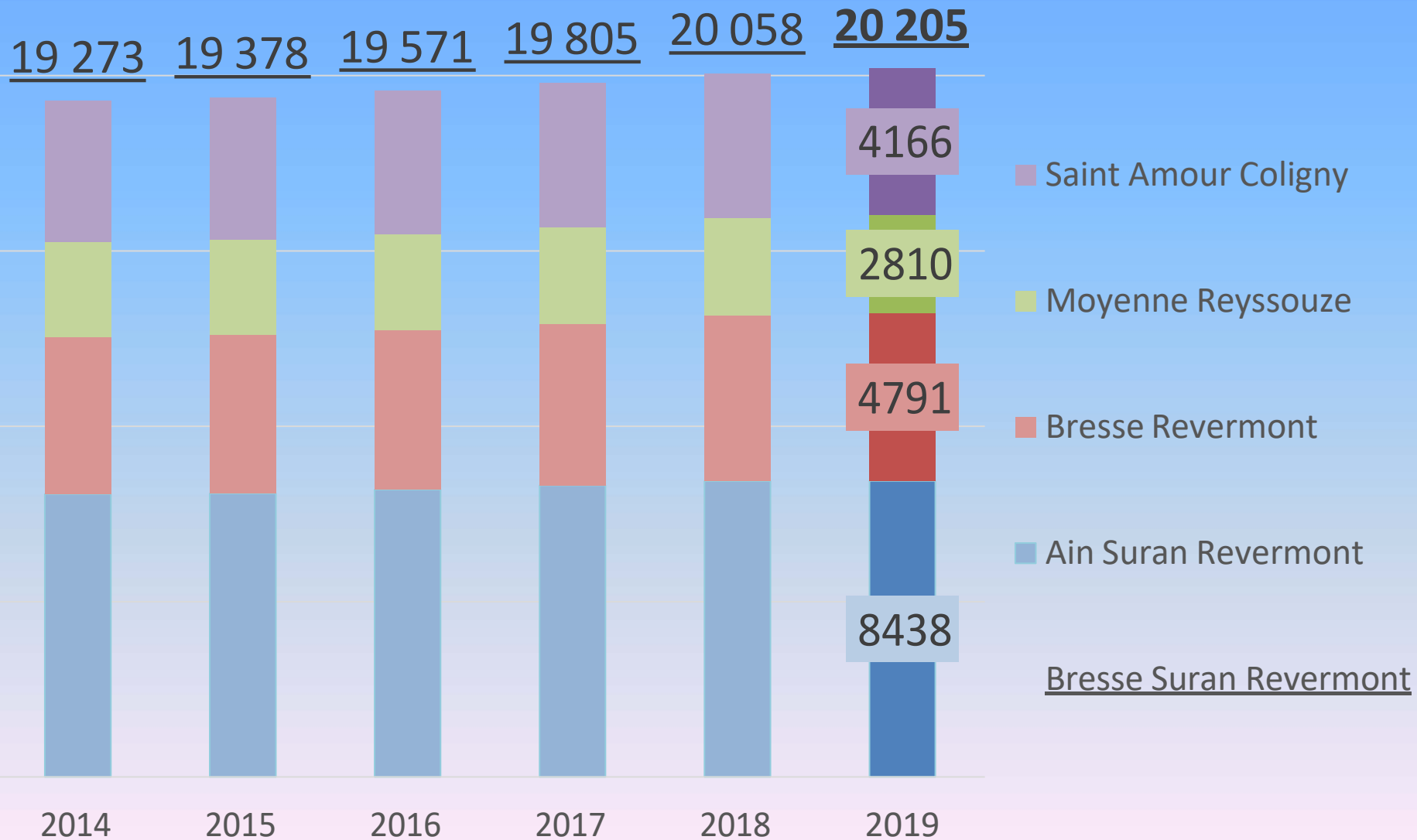
ANDELOT-MORVAL
BALANOD
CHEVREUX
COLIGNY
DIGNA
GIGNY
GRAYE-ET-CHARNAY
LES TROIS CHATEAUX
LOISIA
MONTAGNA LE RECONDUIT
ROSAY
SAINTE-AMOUR
THOISSIA
VAL D'ÉPY
VAL SURAN
VERIA



6 communes – 7 573 hab

# 1. Présentation du service

[abonnés]



# 1. Présentation du service

[ressources en eau]

Ain Suran Revermont		Bresse Revermont	Moyenne Reyssouze	Saint Amour Coligny	
3 puits de Conflans	Source de Germagnat	2 sources de Salavre	2 puits+ 2 forages de Foissiat	2 sources	
				Montagna	Graye et Charnay
simple chloration	UV	filtration	traitement Fe, Mn, dureté	traitement	
				ultra filtration	filtration
500 m3/h	25 m3/j	80 m3/h	125 m3/h	40 m3/h	80 m3/h

# 1. Présentation du service

[réseaux]

	Ain Suran Revermont	Bresse Revermont	Moyenne Reyssouze	Saint Amour Coligny	<b>BRESSE SURAN REVERMONT</b>
km de réseau	388,3	341,4	175,9	255,6	<b>1 161</b>
abonnés/km	22	14	16	16	<b>17</b>

[réservoirs et pompages]

	Ain Suran Revermont	Bresse Revermont	Moyenne Reyssouze	Saint Amour Coligny	<b>BRESSE SURAN REVERMONT</b>
réservoirs	24	2	2	35	<b>63</b>
reprises /surpresseurs	station Conflans 5 reprises	station Salavre	-	stations de Graye et Montagna 11 reprises	<b>20</b>

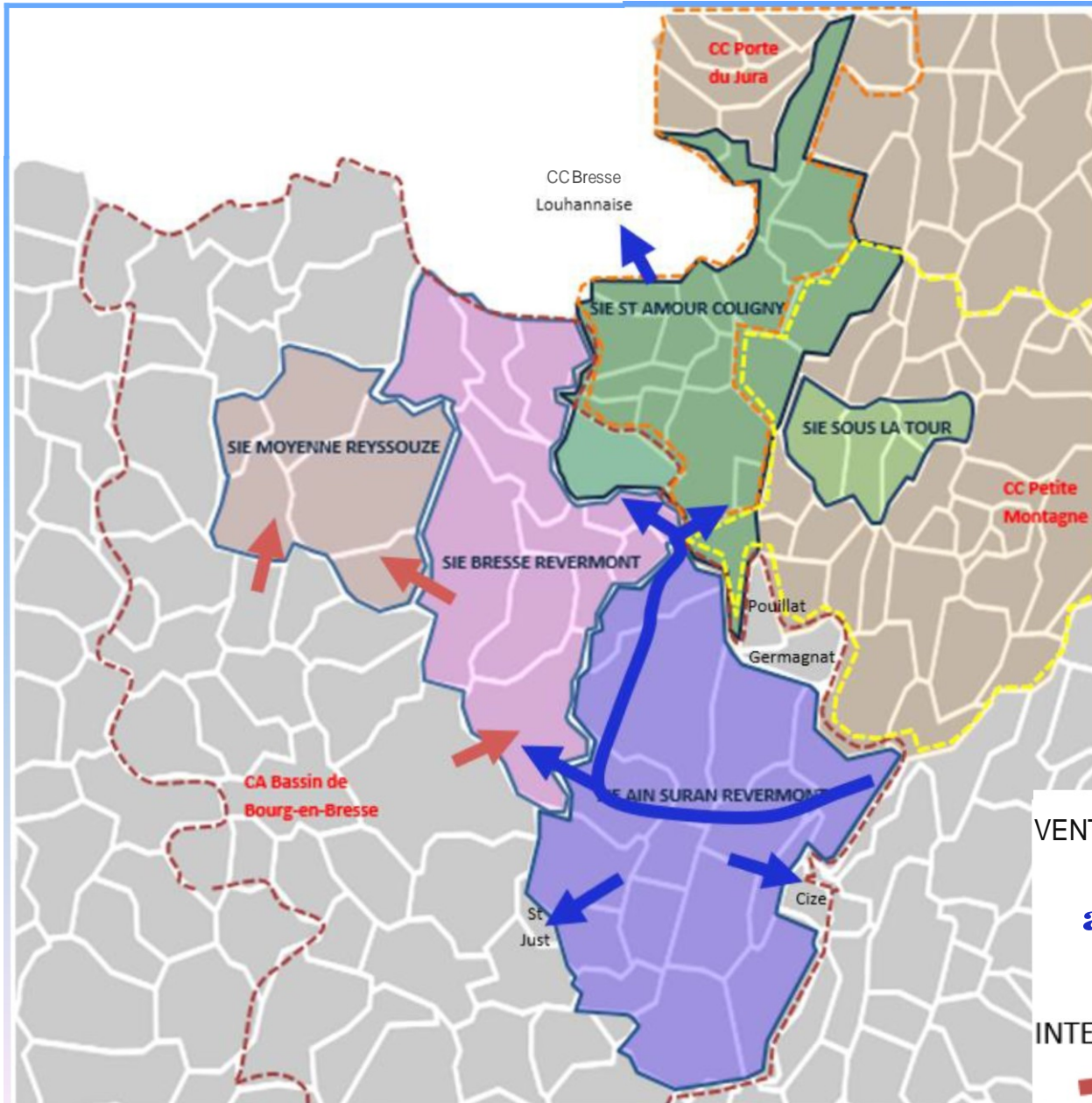
# 1. Présentation du service

[Ressources en eau]

volume	Ain Suran Revermont	Bresse Revermont	Moyenne Reyssouze	Saint Amour Coligny	BRESSE SURAN REVERMONT
produit	2 267 546 m <sup>3</sup> + 9 487 m <sup>3</sup>	554 660 m <sup>3</sup>	545 132 m <sup>3</sup>	935 403 m <sup>3</sup>	4 312 288 m <sup>3</sup> (2018 : 4 443 188)
importé	9 487 m <sup>3</sup>	321 259 m <sup>3</sup>	4 173 m <sup>3</sup>	90 819 m <sup>3</sup>	
exporté	543 728 m <sup>3</sup>	13 586 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>	169 940 m <sup>3</sup>	<u>727 254 m<sup>3</sup></u>
distribué	1 742 590 m <sup>3</sup>	862 333 m <sup>3</sup>	549 305 m <sup>3</sup>	856 282 m <sup>3</sup>	<u>4 010 510 m<sup>3</sup></u>
	4 800 m <sup>3</sup> /j (2018 : 5 100)	2 300 m <sup>3</sup> /j (= 2018)	1 500 m <sup>3</sup> /j (2018 : 1 600)	2 300 m <sup>3</sup> /j (2018 : 2 400)	<u>11 000 m<sup>3</sup>/j</u> (2018 : 11 500)

# 1. Présentation du service

[interconnexions]



VENTE ENGROS

a '''

INTERCONNEXION SECOURS OU APPOINT



# 1. Présentation du service

[Consommations]

2019	Ain Suran Revermont	Bresse Revermont	Moyenne Reyssouze	Saint Amour Coligny	<u>BRESSE</u> <u>SURAN</u> <u>REVERMONT</u>
m <sup>3</sup> consommés	1 094 493 m <sup>3</sup>	663 586 m <sup>3</sup>	491 993 m <sup>3</sup>	544 267 m <sup>3</sup>	<u>2 794 339 m<sup>3</sup></u> 2018 : 2 639 992
m <sup>3</sup> /abonné	130 m <sup>3</sup>	139 m <sup>3</sup>	175 m <sup>3</sup>	131 m <sup>3</sup>	
<i>hors gros consommateurs &gt; 500 m<sup>3</sup>/an</i>	<i>90 m<sup>3</sup></i>	<i>87 m<sup>3</sup></i>	<i>103 m<sup>3</sup></i>	<i>79 m<sup>3</sup></i>	

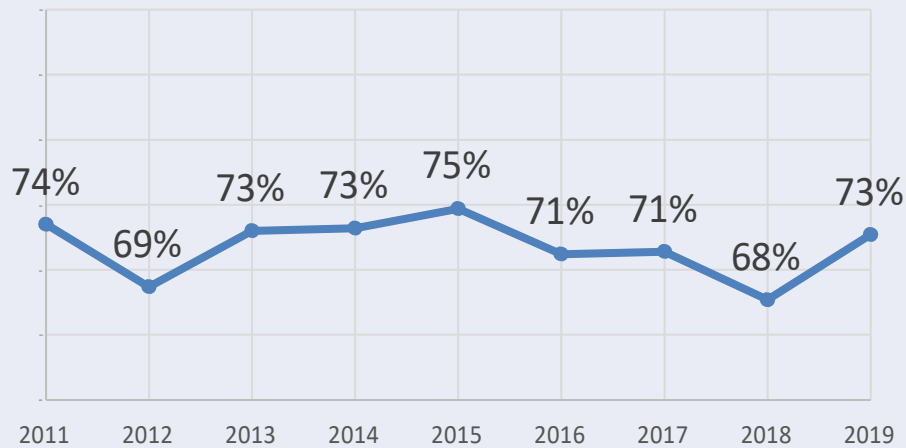


## 2. Indicateurs de performances

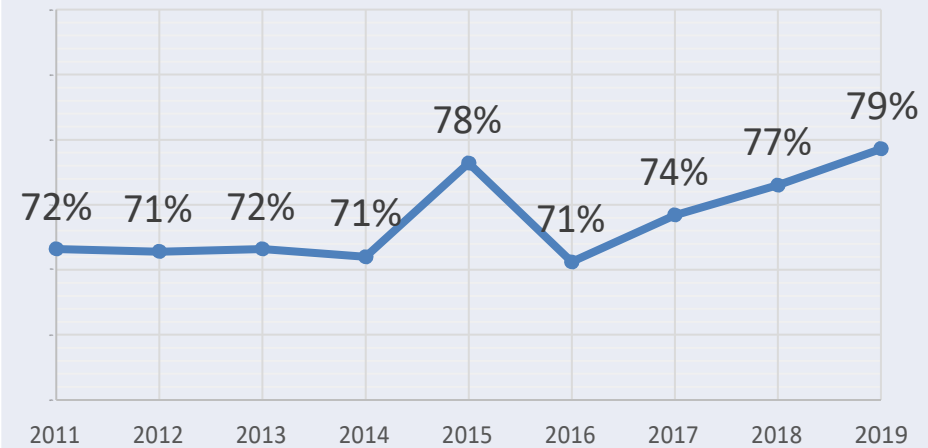
## [Performance du réseau]

### Rendement global 2019 BSR : 75,7%

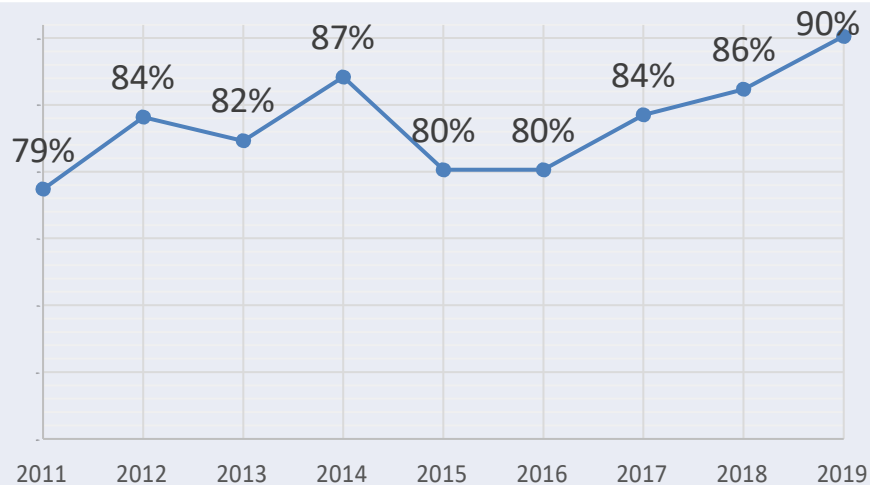
#### Ain Suran Revermont : 72,7%



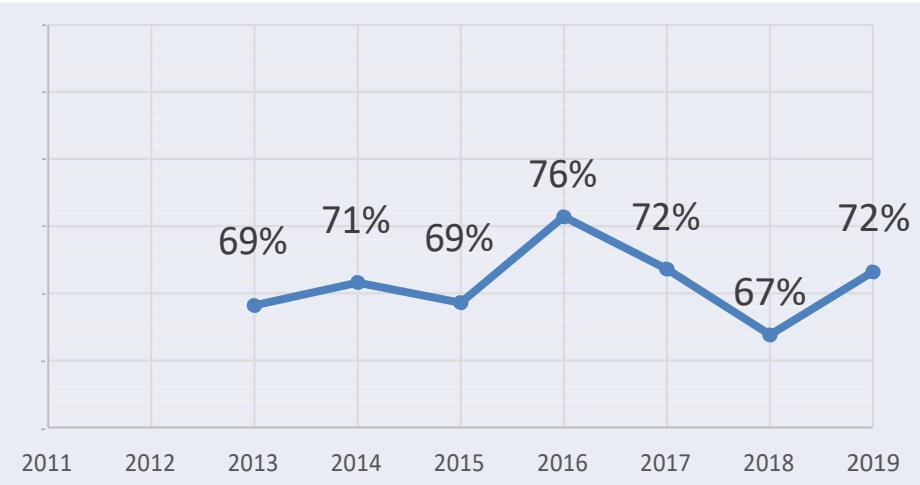
#### Bresse Revermont : 79,3%



#### Moyenne Reyssouze : 90,1%



#### Saint Amour Coligny : 71,6%

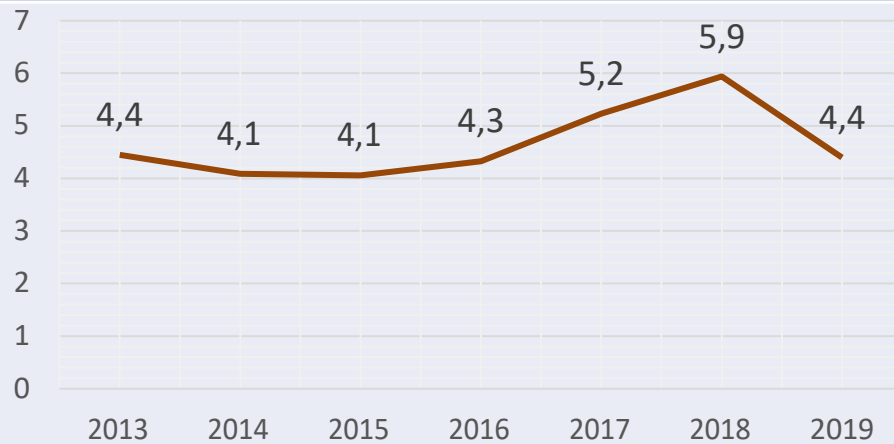


## 2. Indicateurs de performances

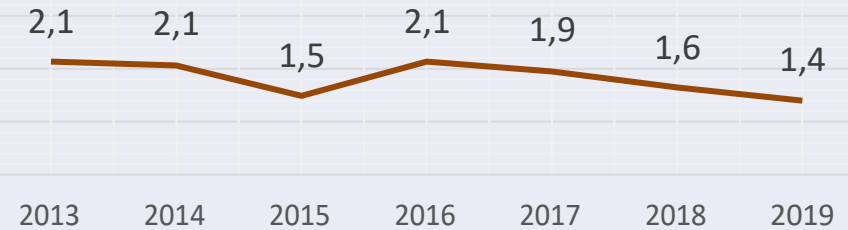
## [Performance du réseau]

### Indice linéaire de pertes global 2019 BSR : 2,7 m<sup>3</sup>/km/j

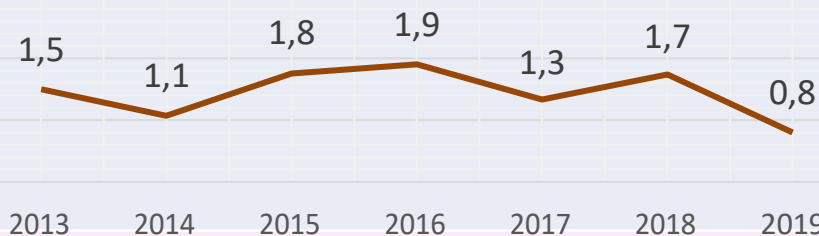
Ain Suran Revermont : 4,4 m<sup>3</sup>/km/j



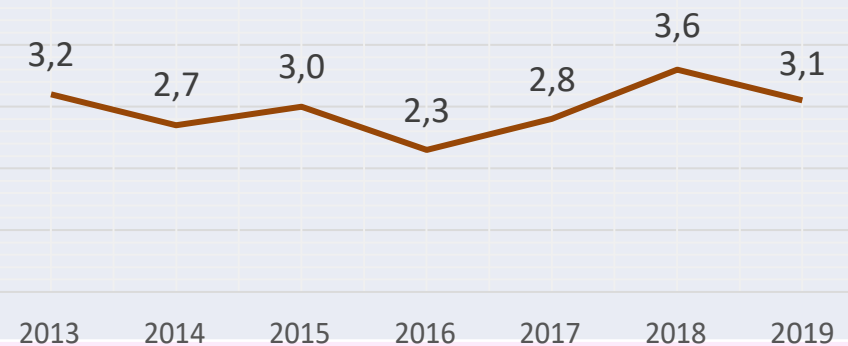
Bresse Revermont : 1,4 m<sup>3</sup>/km/j



Moyenne Reyssouze : 0,8 m<sup>3</sup>/km/j



Saint Amour Coligny : 3,1 m<sup>3</sup>/km/j



## 2. Indicateurs de performances

[Qualité de l'eau]

### Contrôle Règlementaire (ARS) 2019 : taux de conformité

#### Ain Suran Revermont

conformité aux limites de qualité :

bactériologique : 95,2%

physico-chimique : 100%

Dépassement en streptocoque et E. Coli à Germagnat (UV avait disjoncté, à la suite il a été rapatrié sur la supervision)

#### Bresse Revermont

conformité aux limites de qualité :

bactériologique : 100%

physico-chimique : 98,5%

Dépassement en turbidité à Salavre et en benzo(a)pyrène à St Etienne du Bois

#### Moyenne Reyssouze

conformité aux limites de qualité :

bactériologique : 100%

physico-chimique : 100%

#### Saint Amour Coligny

conformité aux limites de qualité :

bactériologique : 100%

physico-chimique : 100%

## 2. Indicateurs de performances [renouvellement des réseaux]

	Ain Suran Revermont	Bresse Revermont	Moyenne Reyssouze	Saint Amour Coligny	<u>BRESSE</u> <u>SURAN</u> <u>REVERMONT</u>
Linéaire de réseau	388,3	341,4	175,9	255,6	<b>1 161</b>
Renouvellement/ renforcement 2019	1,960	4,730	2,320	2,580	12,420
Renouvellement/ renforcement 2015-2019	11,770	16,030	6,050	6,210	40,060
Taux de renouvellement 2015-2019	0,61 %	0,94 %	0,69 %	0,49 %	0,69%

## 2. Indicateurs de performances

[taux d'impayés]

	<b>Ain Suran Revermont</b>	<b>Bresse Revermont</b>	<b>Moyenne Reyssouze</b>	<b>Saint Amour Coligny</b>
Taux d'impayés (factures 2018 non soldées au 31.12.2019)	2,34 %	1,12 %	8,20 %	1,06 %

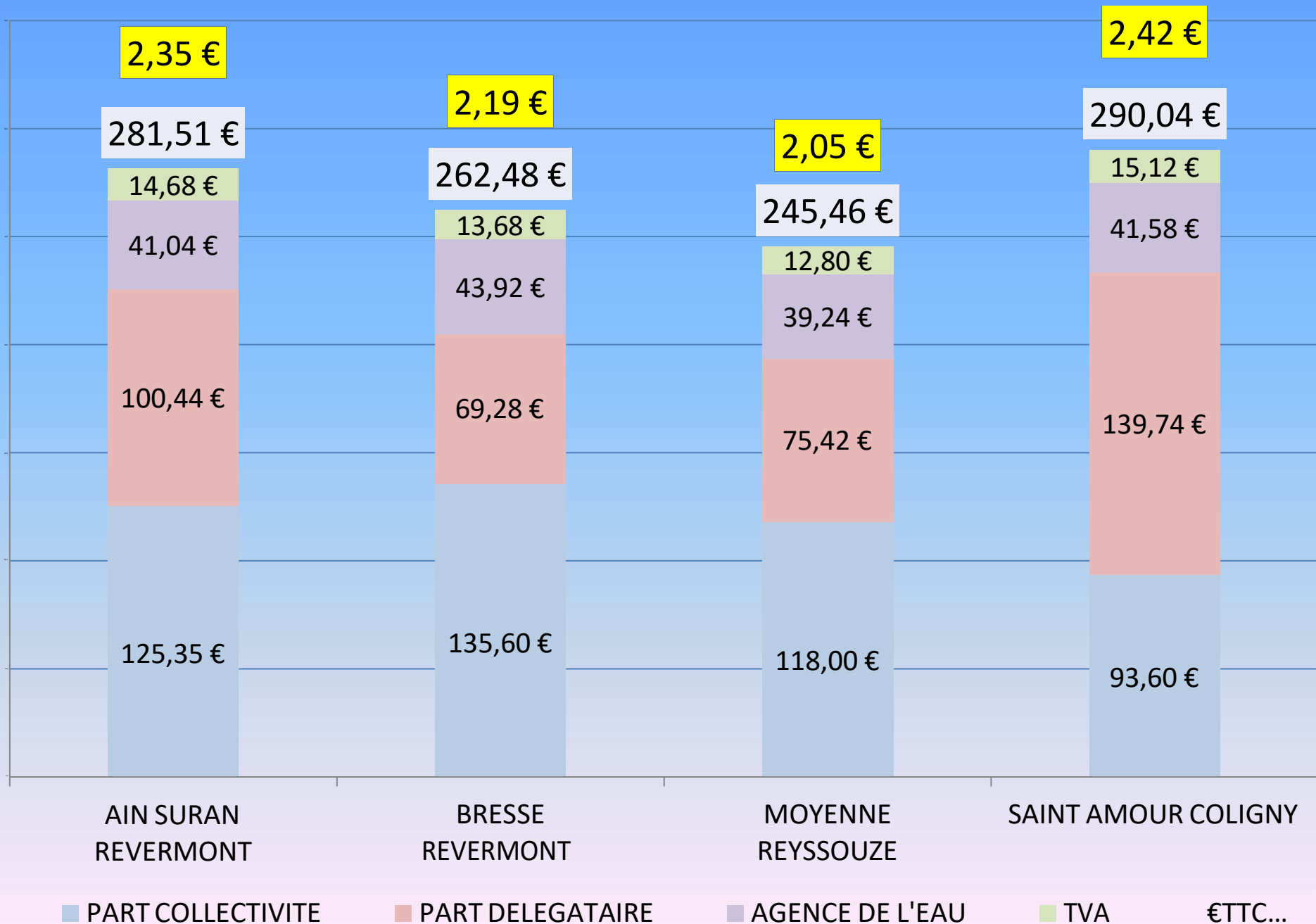
# 3. Tarification et recettes

[prix du service]

		PART COLLECTIVITE			PART DELEGATAIRE			PRIX TTC (y c. Agence Eau, TVA)	
Tarif au 01.01		€/an	€/m <sup>3</sup>	€/120 m <sup>3</sup>	€/an	€/m <sup>3</sup>	€/120 m <sup>3</sup>	€TTC /120 m <sup>3</sup>	€TTC /m <sup>3</sup>
Ain Suran Revermont	2019	50,00	0,6279	125,35	32,98	0,5434	98,19	279,38	2,33
	2020	50,00	0,6279	<b>125,35</b>	34,06	0,5532	<b>100,44</b>	281,50	<b>2,35</b>
Bresse Revermont	2019	42,00	0,7800	135,60	25,62	0,3530	67,98	261,77	2,18
	2020	42,00	0,7800	<b>135,60</b>	26,08	0,3600	<b>69,28</b>	262,50	<b>2,19</b>
Moyenne Reyssouze	2019	46,00	0,6000	118,00	28,50	0,3560	71,22	241,41	2,01
	2020	46,00	0,6000	<b>118,00</b>	29,46	0,3830	<b>75,42</b>	245,48	<b>2,05</b>
Saint Amour Coligny	2019	36,00	0,4800	93,60	50,00	0,727	137,24	288,48	2,40
	2020	36,00	0,4800	<b>93,60</b>	50,94	0,740	<b>139,74</b>	290,04	<b>2,42</b>

### 3. Tarification et recettes

[prix du service]



## 4. Investissements et état de la dette

[CA 2019]

	<u>BRESSE SURAN REVERMONT</u>
Travaux réalisés en 2019 (CA 2019)	3 410 220 € rappel 2018 / $\Sigma$ 4 syndicats : 3 023 048 €
Etat de la dette (CA 2019)	2 120 427 €
Epargne de gestion brute	1 725 721 €
Durée d'extinction de la dette (capital restant dû / épargne brute)	1,2 années





# Syndicat d'Eau Potable Bresse Suran Revermont

Le Syndicat d'Eau Potable Bresse, e Suran Revermont a été créé par fusion au 1er janvier 201 des anciens syndicats intercommunaux Ain Suran Revermont J Bresse Revermorit, Moyenne Reyssouze et Saî nt Amour Coligny.

Le syndicat des ert 36 000 habitants sur 47 communes J avec 5 sites de pompage à Corveissiat, Salavre, Foissiat, Grayes et Charnay et Montagna, 3 usines de traitement à Foissiat J Grayes et Charnay et Montagna et 63 réservoirs ali ntant plus de 1 160 km de réseau de distribution.

Le syndicat assure la gestion de la ressource en eau po1table, et réalise l'ense ble des travaux d'extension, renouvellement et renforcement du réseau et des instarlations (réservoirs, pompages), au service des communes et des habitants .